

# **Quelques notes sur la Réforme du financement des frais indirects de la recherche par Québec**

par Philippe Jacques

Administrateur, octrois stratégiques et institutionnels

Bureau de la recherche

# Plan de la présentation

- Pourquoi cette présentation?
- Avant la PNRI
- Changements apportés par la PNRI
- Défis

# Pourquoi cette présentation?

- Il y a un peu moins de trois semaines, nous apprenons que la personne qui devait présenter le dossier ne pourra pas participer à l'atelier.
- Soutien apporté par le Fonds de recherche du Québec, le MEIE et le MEESR pour tenter de trouver une solution.
- Remerciements particuliers à Michelle Dubuc (FRQ), Marika Gagnon (MEIE), Bernard Buteau (MEESR), Marie-Josée Larocque (MEESR) et Jesus Jimenez-Orte (MEESR).
- Avertissement – contenu à vérifier.

# Avant la PNRI

- Québec finance les frais indirects via une allocation dédiée dans ses règles budgétaires pour les universités.
- Montant annuel basé sur les subventions obtenues des organismes accrédités (SIRU) par les établissements.

# Avant la PNRI (suite)

- Espaces de recherche ne sont pas compensés de manière spécifique (financement difficile à obtenir).
- Pratiques différentes dans les établissements et hôpitaux (taux et exemptions).
- Facture croissante des frais indirects au MEESR (MESRST à l'époque) pour les projets de recherche financés par les autres bailleurs de fonds.
- Sous-financement des frais indirects par les autres bailleurs de fonds.

# Changements apportés par la PNRI

- Frais indirects de la recherche:
  - Frais généraux communs à un ensemble d'activités de recherche qui ne peuvent être rattachés à un projet de recherche en particulier.
  - Frais liés aux services (27%): administration, bibliothèques, services divers (Vice-rectorats à la recherche, bureaux de la recherche, services centraux généraux ou décentralisés, etc.).
  - Frais liés aux espaces (18% ou 33%): laboratoires, bureaux, installations, équipements généraux (opération des espaces, maintien des espaces, renouvellement des équipements).

# Changements apportés par la PNRI (suite)

- Période transitoire de deux ans (2014-2015 et 2015-2016) où le nouveau système est progressivement mis en place:
  - Les frais indirects reliés aux espaces de recherche sont financés progressivement de manière spécifique par Québec (via enveloppe ‘Terrains et bâtiments’).
  - Théoriquement, cette enveloppe augmente à chaque année pour atteindre son montant total en 2016-2017.

# Changements apportés par la PNRI (suite)

- Les frais indirects reliés aux services (27%) sont financés par le FRQ pour chaque octoi effectué (programmes admissibles).
- Théoriquement, les autres bailleurs de fonds doivent emboîter le pas: 27% pour les ministères et 40% (minimum) pour les autres.
- Québec fait disparaître progressivement son enveloppe 'frais indirects' au cours de la période de transition (devrait être totalement disparue pour 2016-2017).



# Défis

- Communication et information: manque de clarté dans l'administration de ce dossier au niveau de Québec.
  - PNRI et ses mesures relève du MEIE.
  - Financement des frais indirects relève du MEESR (règles budgétaires à appliquer).
  - Dossier qui a changé de main et de ministère à quelques reprises au cours des dernières années.
  - Application par le FRQ de ces nouvelles règles en avril 2015 (pour 2014-2015).

# Défis (suite)

- Pressions à effectuer pour mettre en place ce nouveau système.
  - Par le MEESR et le MEIE: sur les autres Ministères et organismes accrédités. Est-ce fait?
  - Pour les autres bailleurs de fonds (tant au Québec, qu'ailleurs). Comment y arriver? Quoi faire si ça ne fonctionne pas?
  - Par les établissements pour sensibiliser/informer les chercheurs, départements, facultés, etc. à l'importance des frais indirects.

# Défis (suite)

- Administration des fonds qui sont maintenant reçus 'directement' (sur chaque subvention). Cas spécifiques pour les projets impliquant plusieurs établissements.
- Communications avec les chercheurs (c'est mon argent!).
- Redistribution interne de ces fonds là où les dépenses ont lieu (et transparence).
- Éventuels mécanismes de reddition de compte?



CONCORDIA.CA